



Heures réellement effectuées, garde d'enfant

Par **Celine06**, le **19/04/2018** à **09:02**

Bonjour,

je suis actuellement en CDI particulier employeur via Oxilia en mode mandataire. Oxilia m'avait marqué pour le 17 Avril 2018 les heures suivantes pour le planning :

17 h 15 - 19 h 15.

Ils se sont trompés dans les horaires dit par le particulier employeur et j'ai effectuée ces heures :

17 h 15 - 19 h 15.

Maintenant je vois que ils ont changés après que j'ai effectuée la prestation, les horaires en 17 h 45 - 19 h 15. On est bien d'accord que je dois être payé pour les heures réellement effectuées c'est à dire : 17 h 15 - 19 h 15.

Merci à vous, cordialement.

Par **P.M.**, le **19/04/2018** à **16:40**

[citation]m'avait marqué pour le 17 Avril 2018 les heures suivantes pour le planning 17h15-19h15. Ils se sont trompés dans les horaires dit par le particulier employeur et j'ai effectuée ces heures (17h15-19h15).[/citation]

Je ne vois pas la différence...

Vous devez être payés pour le temps de travail effectif éventuellement confirmé par l'employeur par un relevé écrit...

Par **Celine06**, le **19/04/2018** à **17:30**

Sauf que l'employeur étant un particulier, la maman des enfants, elle travaillée au moment des faits, elle ne pouvait pas donc pas constater si j'étais bien à 17h15 à l'école. La seule personne qui pourrait en témoigner c'est les personnes à l'accueil de l'école vu que c'est elles qui m'ont précisés que c'était pas 17h15 mais 17h45. Et que quand je suis revenue vers 17h35, ils ont appelés les enfants car ils sont sortis dans la cours en avance.

Par **P.M.**, le **19/04/2018** à **18:58**

Ce serait quand même à la maman d'en attester après s'être renseignée...
De toute façon on ne peut pas vous modifier les horaires après la prestation...

Par **Celine06**, le **19/04/2018** à **19:29**

C'est pourtant ce que Oxilia a fait sur le planning via un accès internet après que j'ai effectuée la prestation. Oxilia a modifié le planning le 18 avril. J'ai imprimée le planning qui date du 17 avril justement. C'est comme ça que j'ai vu le problème. Je montrerais le planning que j'ai eu demain à la maman pour faire valoir mes droits.

Par **P.M.**, le **19/04/2018** à **20:35**

Ce n'est pas parce qu'un organisme pratique d'une certaine manière que c'est légitime...

Par **Celine06**, le **19/04/2018** à **21:33**

Oui c'est la raison pour laquelle que je pose ma question.

Par **P.M.**, le **20/04/2018** à **08:13**

Bonjour,
Vous avez donc eu ma réponse...

Par **Celine06**, le **21/04/2018** à **19:13**

Le soucis a été réglé à l'amiable, merci à vous.

Par **Oxilia**, le **18/05/2018** à **14:37**

Bonjour Celine06,
effectivement Oxilia ne gère pas les plannings, mais les met à jour pour le compte du particulier employeur en fonction des informations connues à date. C'est pour cela qu'Oxilia met à votre disposition un dispositif de télépointage couplé à un portail internet personnalisé, afin de pouvoir renseigner vous même le planning et ses diverses modifications. Il est clair

que vous serez rémunérée sur le temps réellement travaillé.

Bonne journée.

La direction d'Oxilia